

CHANGER D'ÉCHELLE

40 PROPOSITIONS POUR
UNE INDUSTRIE CIRCULAIRE



JUIN 2023



Institut National
de l'Économie
Circulaire



L'Institut National de l'Économie Circulaire

**Créé en 2013, l'Institut National
de l'Économie Circulaire (INEC)
est l'organisation de référence
pour la promotion de
l'économie de la ressource.**

Forte de près de 200 membres
(collectivités, entreprises,
associations, fédérations,
grandes écoles et universités...),
l'association œuvre
quotidiennement au
renforcement des politiques de
lutte contre le gaspillage et à
améliorer la connaissance en
matière d'économie circulaire.



Institut National
de l'Économie
Circulaire

174 rue du Temple
75003 Paris
institut-economie-circulaire.fr



SUIVEZ-NOUS SUR



SOMMAIRE



- 4 Mot du président**
- 9 Mot de la directrice générale**
- 10 Synthèse des 40 propositions**

- 16 Partie 1 - Favoriser les projets industriels circulaires dans les territoires par la planification des filières stratégiques et l'anticipation des besoins de formation**
- 17 Créer un écosystème territorial favorable en mobilisant les acteurs, les données et les flux
- 27 Planifier à l'échelle des filières stratégiques et anticiper les besoins en formation

- 36 Partie 2 - Produire une offre circulaire d'ampleur à travers la mobilisation des labels, de l'épargne et des financements**
- 37 Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants
- 44 Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

- 52 Partie 3 - Susciter un choc de la demande par l'achat public et la mise en place d'outils fiscaux et financiers favorables**
- 53 Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire
- 61 Stimuler la demande circulaire par la commande publique

- 64 Focus Europe**





MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Marc Boursier

"Retrouver la maîtrise de soi, de son destin, de sa souveraineté, c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on évoque l'industrie circulaire."

Aux origines du mot « sobriété » se trouve la notion latine de *sobrietas*, qui signifie « maîtrise de soi ». Si elle désignait initialement la tempérance dans l'usage du vin, elle est devenue, ces dernières années, une notion cardinale dans les discours politiques, tant la consommation de ressources naturelles de nos sociétés industrielles semble désormais relever d'un état « d'ébriété » désastreux pour notre planète et notre souveraineté économique.

Notre histoire industrielle récente est intimement liée à une logique extractiviste où le progrès technique décuple notre consommation de ressources vierges comme, par exemple, des minerais, des énergies

fossiles, de la biomasse ou de l'eau douce. Dans ce contexte, toutes les grandes puissances industrielles continuent d'allouer des moyens considérables pour s'arroger des ressources essentielles. En réaction aux politiques protectionnistes chinoises et à l'Inflation Reduction Act aux Etats-Unis, l'Europe et la France tentent également de mettre en place des politiques ambitieuses en la matière.

Les conséquences de notre entêtement collectif sont multiples : le jour du dépassement qui mesure notre surconsommation de ressources naturelles par rapport à ce que la terre est capable de régénérer en une année est passé du 29 décembre au 28 juillet en un demi-siècle à peine. Durant la même période, la

hausse des températures résultant de l'augmentation de la concentration atmosphérique en CO2 est devenue très palpable dans nos vies quotidiennes.

Dès lors, nous ne pouvons plus continuer à vivre ainsi à crédit, sans jamais prendre en compte les externalités environnementales engendrées par notre système économique actuel et en léguant à nos enfants une dette climatique croissante dont ils auront, tôt ou tard, à assumer les conséquences. A titre personnel, je nous crois même déjà au pied du mur : il y a une véritable urgence à agir pour parvenir à concilier l'impérieuse réduction de notre empreinte environnementale avec la recherche d'une nouvelle forme de prospérité collective.



Toutefois, je sais que cet équilibre nouveau est délicat à trouver. Nous allons devoir questionner nos habitudes, voire changer nos modes de vie. En résumé, savoir librement quitter notre état d'ébriété environnementale, savoir renoncer au superflu aujourd'hui pour éviter d'y être collectivement contraint demain, à un coût si exorbitant que les plus modestes de nos concitoyens ne pourront pas l'assumer : tel est le défi politique immense qui se présente à nous.

Dans ce contexte, les transformations industrielles sont amenées à jouer un rôle essentiel dans cette transition écologique.

Mais, alors que nos politiques publiques industrielles se préoccupent exclusivement de mettre en œuvre la décarbonation des cœurs d'usines et de lancer la réindustrialisation « verte », elles doivent aussi tenir compte des enjeux de circularité et de sobriété qui y sont liés, sans quoi les ressources naturelles viendront rapidement à manquer.

Les différentes crises sanitaires, économiques et géopolitiques auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années ont révélé à la fois, la pauvreté de notre appareil industriel, l'extrême fragilité de nos chaînes d'approvisionnement et une dépendance géopolitique problématique.

Retrouver la maîtrise de soi, de son destin, de sa souveraineté, c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on évoque l'industrie circulaire. C'est un changement systémique qui doit être mis en œuvre pour sortir d'un modèle industriel qui n'est plus adapté aux enjeux de notre époque.



L'INEC mène depuis plusieurs années, à travers ses études prospectives, un travail de fond sur les enjeux de circularité dans l'industrie ("Pivoter vers l'industrie circulaire") et sur la place des ressources dans la transition écologique ("Stratégie Nationale Bas Carbone sous contrainte de ressources"). En pointant l'absolue nécessité de pivoter vers un modèle économique nouveau dans lequel l'extraction primaire devient l'exception et la maximisation de l'usage, la règle.



Alors, de quoi l'industrie circulaire est-elle le nom ?

Une industrie souveraine

Une industrie circulaire est une industrie souveraine. En découplant son profit de sa consommation de ressources, elle réduit sa vulnérabilité aux approvisionnements et reprend le contrôle sur la matière.

En définissant ses besoins essentiels et en planifiant des solutions, des biens et des services associés, la France se protégerait mieux des secousses qui déstabilisent régulièrement ses chaînes d'approvisionnements.

Notre économie est largement dépendante de matières et de ressources que nous ne produisons pas et que nous ne produirons jamais en quantité suffisante.

A cause de cette contrainte qui pèse sur notre industrie, nous ne pouvons simplement pas passer d'une économie du tout fossile à une économie du tout électrique sans mettre en place des politiques de sobriété et de circularité qui viendront diminuer cette pression sur les ressources primaires critiques.

Cela reviendrait sinon à troquer une dépendance au pétrole et au gaz contre une autre dépendance, aux minerais et aux terres rares.

Compte tenu de la faible richesse de nos sols, de l'acceptabilité d'entreprises visant à rouvrir des mines sur notre territoire et de l'explosion d'une demande portée à l'électrification de nos usages, notre continent est, sans aucun doute, celui qui tirera le plus profit du déploiement rapide d'une économie de la ressource.

Une industrie compétitive

Une industrie circulaire est une industrie compétitive parce qu'elle est frugale dans sa consommation de ressources et que ses chaînes d'approvisionnement sont fiables.

En diversifiant son offre et ses approvisionnements, elle se distingue de la faible résilience d'une industrie soumise aux aléas économiques et à la forte inflation qui touche les matières essentielles.

L'industrie circulaire est bonne pour le pouvoir d'achat car ses produits sont éco-conçus, durables, réparables et réemployables rendant ainsi leur coût, sur le moyen et long terme, compétitif.





Elle rapatrie des emplois pérennes et non délocalisables et développe des boucles courtes de circularité de la ressource (ou "écosystèmes") qui stimulent et diffusent l'activité au sein des territoires.

En créant de la valeur là où il n'y en avait pas avant, en cherchant à prolonger le lien commercial avec ses clients au-delà de la vente d'un produit, elle s'assure de nouveaux débouchés économiques, eux aussi plus solides et plus résilients.

Une industrie écologique

La contrainte que fait peser une industrie linéaire sur les ressources et les espaces naturels se reflète concrètement en émissions de CO₂ et de déchets. Selon l'Ademe, elle est responsable de 17% des émissions de gaz à effet de serre¹ de la France et génère près de 25% des déchets

dangereux². Elle représente près de 17,5% de la consommation énergétique³ et 8% des prélèvements d'eau⁴ du pays.

L'industrie circulaire, à l'inverse, interroge ses besoins et ses priorités au regard des limites planétaires auxquelles elle est confrontée. Des évolutions technologiques récentes, permises par l'industrie 4.0 et une optimisation du recyclage et des flux énergétiques, permettent à la fois de réduire l'impact environnemental et d'améliorer la compétitivité des usines.

Toutefois, les cœurs d'usines ne représentent rarement plus de 5% de l'empreinte environnementale d'un secteur industriel. Dans certains secteurs comme ceux du luxe ou de l'agroalimentaire, l'amont de la chaîne compte pour 80%. Toutefois, les cœurs d'usines ne représentent rarement plus de 5% de l'empreinte environnementale d'un secteur industriel. Dans certains secteurs comme ceux du luxe



ou de l'agroalimentaire, l'amont de la chaîne compte pour 80% des émissions de CO₂⁵. Ces progrès, aussi essentiels soient-ils, demeurent donc encore insuffisants. Il ne saurait y avoir de réflexion valable en matière industrielle sans se préoccuper des chaînes d'approvisionnement (amont) et de livraison (aval) et donc des interactions entre l'usine, ses fournisseurs et ses clients.

1 ADEME, Scénario Transitions 2050, 2021

2 Idem

3 Service statistique de CGDD

4 CGEDD, L'eau et les milieux aquatiques. Chiffres clés, 2016

5 INEC et OPEO, Pivoter vers l'industrie circulaire, 2021



Ces 40 propositions ont pour objectif d'accompagner les décideurs dans leur volonté d'élaborer les politiques industrielles de demain.

Entre les orientations purement technicistes et l'acceptation d'un déclin économique, nous savons qu'il existe un autre chemin possible, un chemin exigeant mais prometteur, celui d'une force productive qui mise, en premier lieu, sur la préservation de nos ressources naturelles pour garantir sa pérennité économique et sauvegarder l'écosystème dans lequel elle évolue. Elle romprait avec une logique exclusivement productiviste pour organiser le ralentissement des secteurs à plus forte empreinte environnementale et mise sur

les secteurs les plus résilients – et donc rentables à long terme.

Pour faire advenir l'industrie circulaire (qui selon nous sera demain la seule industrie à résister aux chocs multiples qui ne manqueront pas d'arriver), les adhérents de l'INEC ont construit un programme en 40 solutions concrètes qui favorisent à la fois la construction d'une offre suffisante et mettent en place les conditions d'un choc de la demande. En tenant compte des différents paramètres à notre disposition et des limites qui peuvent être des freins insurmontables. En sachant également que, malgré toutes les préparations minutieuses et les études d'impact dont elles peuvent faire l'objet, ces 40 propositions de politique publique s'apparentent évidemment à des paris sur l'avenir.

En somme, ces 40 mesures permettent de mieux nous préparer à une période

économique nouvelle qui résulte directement de ce que je pourrais appeler....

...“la révolution de la ressource”.

La révolution, c'est d'abord une rupture, le bousculement radical de nos comportements que je viens d'évoquer et sans lequel la trajectoire climatique ne pourra pas être durablement infléchie. Mais la révolution, c'est aussi un retour sur soi, un mouvement perpétuel, comme répétition de ce qui a été et comme prévision de ce qui sera. Grâce à ce double sens, la révolution de la ressource consiste à savoir réemployer, réutiliser et recycler de telle sorte que nous puissions enfin construire une économie nouvelle qui soit, à la fois plus, protectrice des ressources naturelles de la planète et socialement plus inclusive.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Emmanuelle Ledoux

Trois mois de travaux, trois sessions plénières, vingt-deux réunions thématiques et quarante propositions.

A l'annonce du projet de loi sur l'industrie verte, faite par Bruno Le Maire le 4 janvier, l'INEC et ses adhérents ont voulu se saisir de cette opportunité pour mettre en avant l'enjeu essentiel à toute politique de décarbonation : la question de la ressource.

L'industrie n'échappe pas à cette contrainte qui pèse sur son modèle, nous l'avons démontré à l'occasion de la publication en 2021 de notre étude sur le sujet, élaborée avec OPEO et intitulée « Pivoter vers l'industrie circulaire ». Nous y insistions sur la nécessité pour notre industrie de sortir d'un modèle linéaire mortifère pour son indépendance et l'environnement et d'entamer sa mue vers un modèle s'appuyant sur la préservation et la circularité de la ressource.

Cette conviction, qui est au fondement de l'action de notre association, s'est trouvée renforcée par les différentes crises que nous avons vécues et qui ont démontré que notre industrie est dans une situation de dépendance inquiétante vis-à-vis de ressources qu'elle importe.

C'est forts de ces constats que nous avons conduits nos travaux en nous focalisant sur les six grands thèmes sur lesquels allaient se concentrer les débats : la fiscalité, les friches et terrains, la production, le financement, la formation et l'Europe.

En résulte ces quarante propositions, pour que la circularité de la ressource ne soit plus réduite à la question des déchets mais imprègne bien l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'aval à l'amont et qu'enfin l'industrie passe à l'échelle circulaire.





LES 40 PROPOSITIONS

Partie 1 - Favoriser les projets industriels circulaires dans les territoires par la planification des filières stratégiques et l'anticipation des besoins de formation



Créer un écosystème territorial favorable en mobilisant les acteurs, les données et les flux

Renforcer la coordination des acteurs territoriaux

Proposition n°1 : Coordonner les politiques publiques et les différents documents de planification territoriale (PRPGD, SRCAE, SCOT, PLU), à chaque échelle (étatique, inter-régionale, locale), afin d'optimiser l'efficacité des politiques territoriales, et de favoriser la coopération et la communication entre les différents territoires concernant les projets de réindustrialisation circulaire.

Proposition n°2 : Aider au respect des objectifs de zéro artificialisation nette par les

acteurs économiques, en privilégiant l'implantation des projets de réindustrialisation circulaire sur des friches ou en revalorisant des bâtiments inutilisés.

Améliorer la gestion des données de sites industriels

Proposition n°3 : Réaliser des cartographies, en prenant en compte celles déjà existantes, au préalable de la mise en place des projets de réindustrialisation.

Proposition n°4 : Faciliter la mise à disposition des données (acteurs économiques, foncier, flux) pouvant favoriser le développement de projets cohérents.

Proposition n°5 : Simplifier les autorisations administratives et améliorer l'accompagnement afin de faciliter le développement de projets.

Identifier les flux industriels pour les mettre en valeur

Proposition n°6 : Mailler le territoire d'infrastructures de différentes tailles afin de favoriser la récupération, le tri, le stockage et la valorisation des ressources.

Proposition n°7 : Réhabiliter certains flux de transports (fluviail, fret ferroviaire...), en privilégiant la mobilité bas-carbone.

Proposition n°8 : Inscrire les projets de réindustrialisation circulaire dans les pôles de compétitivité, clusters industriels et démarches d'EIT existants ou les penser selon ces modes d'organisation.

Proposition n°9 : Favoriser la mise en place d'accélérateurs et de territoires industriels pilotes réunissant différents types d'acteurs au même endroit sur le modèle de la station F.

Planifier à l'échelle des filières stratégiques et anticiper les besoins en formation

Planifier le déploiement des filières stratégiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Proposition n°10 : Imposer une planification à l'échelle des filières sur les secteurs stratégiques (batteries, bois, textiles et biodéchets).

Accroître la visibilité de l'industrie circulaire dans la formation initiale

Proposition n°11 : Coupler la diffusion d'informations et la sensibilisation à la formation initiale.

Proposition n°12 :

Développer des filières de formation pratique dans les secteurs qui feront l'industrie de demain (recyclage, déchets, eau...) et renforcer l'attractivité sociale et financière de ces métiers afin que leur perception change dans l'opinion publique.

Proposition n°13 : Inciter par des dispositifs d'exonération d'impôts ou de subvention, au recrutement de stagiaires ou de doctorants (thèse Cifre) travaillant sur des sujets d'industrie circulaire.

Proposition n°14 : Mettre en place un label formateur et rétribuer financièrement les professionnels qui feront l'effort d'agir aux côtés des acteurs de la formation pour assurer le lien entre les deux mondes.

Proposition n°15 : Etablir un annuaire des entreprises susceptibles d'être intéressées pour intervenir au sein des formations professionnalisantes, sans oublier le secteur de l'artisanat.

Former tout au long de la vie professionnelle aux enjeux de circularité

Proposition n°16 : Promouvoir et proposer des conférences thématiques à destination des professionnels industriels et proposer aux entreprises d'instaurer des campagnes de formation au sein de leurs structures.

Proposition n°17 : Préparer la disparition à venir des métiers issus de l'industrie à forte empreinte environnementale à travers des réorientations et le développement de formations vers des métiers de l'industrie durable.





Partie 2 - Produire une offre circulaire d'ampleur à travers la mobilisation des labels, de l'épargne et des financements

Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

Développer des labels robustes, fiables et diversifiés

Proposition n°18 :

Standardiser les méthodologies pour faciliter la mise en place de normes claires.

Proposition n°19: Mettre en place des labels spécifiques visant le réemploi et le remanufacturing.

Proposition n°20: Favoriser la labellisation des acteurs en transition.

Déployer des dispositifs innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du territoire

Proposition n°21 : Créer un modèle d'Industrie à loyer modéré (ILM) pour permettre le déploiement d'un tissu industriel productif et rentable au cœur des villes.

Proposition n°22 : Mobiliser les collectivités dans le déploiement d'un maillage productif et logistique urbain.

Proposition n°23 : Développer les chaînes d'approvisionnement circulaires.





Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

Flécher l'épargne des Français et les outils financiers vers l'industrie circulaire

Proposition n°24 : Créer un livret d'épargne dédié au financement de l'industrie verte, de la décarbonation de l'économie et de l'économie circulaire, avec un plafond plus élevé que l'actuel LDDS.

Proposition n°25 : Mettre en place des mécanismes visant à améliorer la transparence des institutions financières dans la gestion des fonds des livrets d'épargne dédiés à la transition environnementale.

Proposition n°26 : Flécher les investissements publics vers les projets à circularité forte portés par les seules TPE / PME.

Proposition n°27 : Créer un fonds de garantie pour soutenir les TPE / PME dans le déploiement de leurs projets d'économie circulaire.

Mettre en place une fiscalité facilitant le déploiement de l'industrie circulaire

Proposition n°28 : Développer des aides directes visant également l'amont afin d'encourager l'éco-conception des produits et des procédés (et ne pas les concentrer seulement sur la gestion aval).

Proposition n°29 : Permettre un abattement fiscal pour les entreprises agissant en faveur de l'économie circulaire.

Proposition n°30 : Financer ces nouvelles dépenses fiscales et financières en supprimant des dépenses fiscales défavorables à l'environnement.





Partie 3 - Susciter un choc de la demande par l'achat public et la mise en place d'outils fiscaux et financiers favorables

Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire

Déployer des outils fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire dans les entreprises

Proposition n°31 : Mettre en place des aides directes et indirectes pour les acteurs labellisés « économie circulaire »

Proposition n°32 : Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques et investissent dans la transformation de leurs équipements et de leurs modèles de production.

Proposition n°33 : Créer un suramortissement pour les PME/PMI investissant dans l'économie circulaire.

Proposition n°34 : « Verdir » le Crédit d'Impôt Recherche, en y intégrant les dépenses de réemploi et de réparation.

Mettre en place les conditions pour favoriser l'achat circulaire chez les consommateurs

Proposition n°35 : Établir une véritable définition juridique et économique du « Produit en France » et du « Produit du territoire » pour que ces notions deviennent un plus pour les acteurs voulant s'y conformer.

Proposition n°36 : Élargir les aides à l'achat aux produits de seconde main afin de les rendre compétitifs par rapport aux produits neufs.

Proposition n°37 : Mettre en place une TVA circulaire sur le réemploi, la réutilisation, la réparation et la seconde main.



Stimuler la demande circulaire par la commande publique

Faire connaître les dispositifs existants dans la réglementation

Proposition n°38 : Favoriser les achats de proximité en conciliant règles du marché commun et code de la commande publique et en faisant connaître les dispositifs qui le permettent déjà.

Lever les freins à la commande publique circulaire

Proposition n°39 : Cartographier l'achat public pour situer la chaîne de valeur et orienter les acteurs économiques dans l'élaboration de leurs offres.

Proposition n°40 : Inscrire dans la loi que le critère environnemental compte pour au moins 50% des critères d'attribution d'un marché public.



PARTIE 1

**Favoriser les
projets
industriels
circulaires
dans les
territoires par
la planification
des filières
stratégiques et
l'anticipation
des besoins de
formation**





CRÉER UN ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL FAVORABLE EN MOBILISANT LES ACTEURS, LES DONNÉES ET LES FLUX



Ludovic Pilet Rocher

Associé fondateur de Kando

Imaginons des territoires où chaque industrie, chaque entreprise, chaque acteur joue un rôle dans un cycle économique vertueux, où les ressources sont utilisées à leur plein potentiel, où les déchets sont minimisés, et où la valeur est partagée pour le bien commun.

Imaginons également que cela se fasse en réhabilitant des espaces oubliés qui représentent aujourd'hui un vivier de foncier considérable : les bâtiments inutilisés et les friches industrielles qui représentent à elles seules entre 90 000 et 150 000 hectares.

C'est la vision que nous proposons pour dynamiser nos régions en contribuant activement à une

réindustrialisation raisonnée du territoire national.

En mobilisant tous les acteurs, en exploitant stratégiquement les données et en gérant efficacement les flux, nous pouvons transformer ces espaces délaissés en centres de l'économie circulaire.



Renforcer la coordination des acteurs territoriaux

PROPOSITION N°1

Coordonner les politiques publiques et les différents documents de planification territoriale (PRPGD, SRCAE, SCOT, PLU), à chaque échelle (étatique, inter-régionale, locale), afin d'optimiser l'efficacité des politiques territoriales, et de favoriser la coopération et la communication entre les différents territoires concernant les projets de réindustrialisation circulaire.

Communiquer davantage sur les projets entre les différents territoires ainsi que mettre en place un socle commun de planification territoriale permettrait aux acteurs de comprendre clairement les opportunités qui s'offrent à eux, de conserver les projets de réindustrialisation au sein du territoire national et de rendre possible la mise en place de synergies circulaires.

Cette mesure vise à éviter toute communication opaque entre plusieurs territoires souhaitant attirer le même industriel sur leur sol, pouvant rebuter l'acteur économique sur sa décision de s'installer en France.



PROPOSITION N°2

Aider au respect des objectifs de zéro artificialisation nette par les acteurs économiques, en privilégiant l'implantation des projets de réindustrialisation circulaire sur des friches ou en revalorisant des bâtiments inutilisés.

En aidant les acteurs économiques à se saisir des friches et des bâtiments existants inutilisés, les territoires pourraient :

- D'une part, stopper l'artificialisation des sols pour les activités industrielles tout en réduisant l'utilisation des ressources nécessaires à la création des infrastructures
- D'autre part, redynamiser les zones désertées grâce à la réindustrialisation.

À titre d'exemple, des pavements écologiques peuvent être utilisés dans les zones piétonnes, les parkings ou les voies d'accès. Les espaces verts sont à aménager de façon à maximiser la rétention d'eau sur site via la création de noues (espaces verts en creux).

L'écologie doit être placée au centre des projets de réhabilitation des terrains en favorisant les solutions techniques et technologiques utilisant de nouveaux matériaux ou de nouvelles méthodes de construction. Cela permettra de réduire l'empreinte carbone et l'empreinte au sol des projets de réindustrialisation circulaire.





Améliorer la gestion des données de sites industriels



PROPOSITION N°3

Réaliser des cartographies, en prenant en compte celles déjà existantes, au préalable de la mise en place des projets de réindustrialisation.



Réaliser des cartographies :

- Des parties prenantes (CCI, fédérations professionnelles, agences d'urbanisme, citoyens) afin de réaliser une concertation efficace et de favoriser l'acceptabilité des projets.
- Des acteurs économiques émetteurs de matières valorisables pour évaluer le potentiel de développement de projets industriels et d'activités économiques sur le territoire.
- Des flux de matières premières et de déchets, des flux logistiques, du foncier disponible et des friches industrielles afin d'avoir des projets pertinents et adaptés aux territoires.

Afin que tous les acteurs industriels soient conscients des capacités offertes par les

différents territoires, il est nécessaire de mettre en place des cartographies leur permettant de visualiser concrètement les opportunités et les acteurs œuvrant à proximité de leur projet d'implantation. En exemple, nous pourrions citer Cartofriches, des cartographies réalisées par le Cerema recensant notamment les friches industrielles.

Une cartographie des acteurs économiques émetteurs de ressources ou d'énergies, des acteurs capables de valoriser les ressources, ou des différents flux liés à l'activité industrielle permettrait de rendre plus aisée la prise d'information, la mise en place de synergies et de créer un environnement favorable au développement de projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour les différents acteurs souhaitant s'implanter sur un territoire.



← Créer un écosystème territorial favorable en mobilisant les acteurs, les données et les flux

PROPOSITION N°4

Faciliter la mise à disposition des données (acteurs économiques, foncier, flux) pouvant favoriser le développement de projets cohérents en harmonisant la formalisation des données à récupérer, et en garantissant l'interopérabilité des systèmes.

Un accès facilité à des données uniformes et harmonisées au niveau national doit permettre aux acteurs économiques de coopérer davantage dans le développement de projets et réseaux industriels pour anticiper l'apparition des acteurs émergents et des opportunités sur le territoire.

Les outils mis à disposition tels que Trackdéchets du ministère de la Transition écologique, le RNDTS et TERRASS du BRGM ou l'outil GEREMI du Cerema permettent par exemple de simplifier la gestion des flux et des déchets, améliorant ainsi leur traçabilité et apportant davantage de transparence à la filière afin de faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire.

D'autres outils doivent venir compléter voire centraliser ce panel afin d'éclairer les porteurs de projets sur les possibilités offertes par les différents industriels déjà présents sur le territoire.





PROPOSITION N°5

Simplifier les autorisations administratives et améliorer l'accompagnement afin de faciliter le développement de projets.

Favoriser les autorisations et l'accompagnement des projets industriels circulaires via l'appui d'une personne dédiée du côté des services instructeurs à l'échelle départementale ou régionale, permettrait d'éviter la perte d'information, les accords ou refus contradictoires, d'harmoniser le traitement des dossiers ainsi que la mise en cohérence des projets. Cette personne serait habilitée à coordonner les analyses et avis, les déclarations, les enregistrements et les autorisations le cas échéant.

Concrètement, il s'agirait de prendre en compte les polices administratives applicables (eau, déchets, etc.), les documents de planification, les régimes applicables aux projets (urbanisme, ICPE, protection des espèces et habitats, etc.) et les textes spécifiques (arrêtés notamment), mais également les aides aux financements. Un rôle d'arbitre pourrait, de plus, être donné au service coordinateur afin d'aller encore plus loin dans la démarche de coordination, assurant ainsi la cohérence des projets.

À l'instar de l'autorisation environnementale unique, un certificat de projet pourrait être établi pour identifier les régimes et procédures dont relève le projet afin d'identifier le contenu attendu du dossier.

Simplifier l'autorisation administrative passerait aussi par une modification des termes de destination finale des projets du bâtiment en appliquant le principe d'autorisation de tous projets ne relevant pas d'interdictions environnementales ou d'urbanisme locales. Il est en effet déploré que certains cas de réhabilitation soient ralentis par des processus légaux tandis que l'usage du bâtiment reste similaire (besoin d'un permis de construire lors d'un changement de sous-destination alors que la destination est la même).





Identifier les flux industriels pour les mettre en valeur



PROPOSITION N°6

Mailler le territoire d'infrastructures de différentes tailles afin de favoriser la récupération, le tri, le stockage et la valorisation des ressources.

À condition de maximiser l'utilisation des friches industrielles à disposition et en prenant en compte les obligations prévues dans les filières REP et les spécificités des territoires d'outre-mer, il apparaît impératif de renforcer un maillage fin du territoire pour déployer une activité industrielle circulaire crédible.

Un maillage cohérent et adapté permettrait à la fois de prendre correctement en compte les besoins de tous les territoires, d'éviter la polarisation des activités à certains hubs favorisés et de gérer efficacement et localement tous les aspects manquant aux acteurs souhaitant développer l'économie circulaire au sein de leur industrie.





PROPOSITION N°7

Réhabiliter certains flux de transports (fluvial, fret ferroviaire...), en privilégiant la mobilité bas-carbone.

Certains territoires n'attirent pas les acteurs économiques à cause de leur manque d'accessibilité. Développer davantage le transport bas-carbone tel que le fret ferroviaire en rouvrant d'anciennes lignes permettrait de proposer aux industriels davantage de solutions de transport pour leurs marchandises et de faciliter la transition vers une industrie verte.

Par ailleurs, le maillage fin de ces infrastructures de transport représente un potentiel significatif de recours à l'intermodalité. Il permettrait également de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et des infrastructures sur le territoire.

Pour répondre à l'enjeu de redynamisation équilibrée du territoire et pour éviter la polarisation de certaines industries, une étude attentive, dans les zones peu accessibles, des potentiels en matière de fret et de flux associés, constituerait des indices encourageants pour les investisseurs.



PROPOSITION N°8

Inscrire les projets de réindustrialisation circulaire dans les pôles de compétitivité, clusters industriels et démarches d'EIT existants ou les penser selon ces modes d'organisation.

Afin que l'industrie se développe sous le prisme de la circularité, les porteurs de projets doivent s'inscrire dès le début du processus dans une démarche de coopération industrielle réunissant les acteurs environnants pour mettre en place des synergies facilitant l'essor d'une industrie circulaire.

À l'instar de la zone industrielle de Kalundborg au Danemark, où l'écologie industrielle et territoriale s'est mise en place depuis plusieurs dizaines d'années, les projets de réindustrialisation doivent se placer dans le cadre de clusters industriels ancrés dans des démarches de coopérations et de partage des flux utiles entre les différentes usines.



PROPOSITION N°9

Favoriser la mise en place d'accélérateurs et de territoires industriels pilotes réunissant différents types d'acteurs au même endroit sur le modèle de la station F.

Pour faciliter et accélérer la transition des acteurs de l'industrie classique et linéaire vers des modèles circulaires, la mise en place de territoires industriels pilotes visant à réunir des acteurs économiques de toutes tailles (ETI, TPE/PME, grands groupes industriels) sur des territoires à forte empreinte industrielle permettrait de créer des synergies circulaires.

Le modèle de la station F pour le digital à Paris ou bien celui de la Ruche industrielle à Lyon, sont des exemples de lieux permettant l'échange de bonnes pratiques et l'émulation autour d'un secteur donné.

Concrètement, de telles structures essaimées sur le territoire français doivent être co-gérées par des acteurs publics territoriaux et des organismes privés.





PLANIFIER À L'ÉCHELLE DES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET ANTICIPER LES BESOINS EN FORMATION



Michelle Mongo

Maîtresse de Conférences, spécialisée en économie de l'innovation au sein de l'École des Mines de Saint-Étienne

Les enjeux de formation dans l'industrie circulaire invitent à une réflexion autour des politiques d'emploi, de formation et d'évolution professionnelle dans une perspective plus large de transition écologique. En ce sens, l'offre de formation en économie circulaire doit être à la fois capable de répondre aux besoins de l'industrie circulaire et d'être en phase avec les priorités nationales en matière de circularité.

La formation des individus aux concepts, méthodes et stratégies de l'économie circulaire dans les filières clés est primordiale afin de permettre à l'échelle des territoires et des entreprises de disposer d'un « pool » de compétences capables de répondre au défi en matière de transition écologique. De nombreux acteurs de l'accompagnement et de la formation proposent des formations en économie circulaire dont l'objectif est d'offrir une compétence technique (orientée sur les outils de l'économie circulaire) et/ou stratégique (orientée sur la maîtrise des jeux d'acteurs et des stratégies territoriales) nécessaire à la bonne conduite d'un projet/programme d'économie circulaire.

Au regard de ces éléments de contexte, les propositions sur le volet formation du livre blanc de l'INEC s'inscrivent dans le cadre d'une démarche cohérente visant à aligner les besoins en formation de l'industrie circulaire avec les priorités nationales. Ces propositions s'articulent autour de trois thématiques clés :

- La planification du déploiement des filières stratégiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- L'accroissement de la visibilité de l'industrie circulaire dans la formation initiale ;
- La formation tout au long de la vie professionnelle aux enjeux de circularité.





Planifier le déploiement des filières stratégiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur

PROPOSITION N°10

Imposer une planification à l'échelle des filières sur les secteurs stratégiques (batteries, bois, textiles et biodéchets).

La mise en place des filières industrielles stratégiques pour la circularité des ressources doit s'accompagner d'une véritable planification sur la structuration de la filière concernée. De la formation à la gestion des déchets, les acteurs du secteur doivent être coordonnés, à l'échelle des territoires et de la filière, afin qu'ils aient les mêmes capacités de traitement.

Intégrer l'entièreté de la chaîne de valeur, de la première utilisation du produit à la fin de vie ainsi que l'intégralité des boucles dans un plan circulaire par filière stratégique sera déterminant pour maîtriser les risques et limiter les coûts économiques et environnementaux.

Le danger pèse surtout sur les sites industriels "giga factory" qui risqueraient de devenir des giga friches industrielles sans structuration de filières et en l'absence de débouchés et de capacités de traitement à la hauteur.



Accroître la visibilité de l'industrie circulaire dans la formation initiale

PROPOSITION N°11

Coupler la diffusion d'informations et la sensibilisation à la formation initiale.

Intégrer dans toutes les formations continues (générales, techniques et professionnelles) des modules de sensibilisation à l'écoconception, au réemploi, à la circularité et à la réparabilité des produits. Cela passera par l'intervention, dans les différentes filières, de spécialistes du secteur, qui pourront faire état des enjeux et possibilités, à travers des ateliers.

Les forums (comme les « forums des métiers ») seront également l'occasion d'approcher le public scolarisé. En parallèle, il est nécessaire d'accompagner les jeunes filles qui souhaiteraient travailler dans l'industrie en mettant en place des systèmes de marrainage et de retours d'expérience dans les établissements de formation.





PROPOSITION N°12

Développer des filières de formations pratiques dans les secteurs qui feront l'industrie de demain (recyclage, déchets, eau...) et renforcer l'attractivité sociale et financière de ces métiers afin que leur perception change dans l'opinion publique.

Il s'agira pour les différents acteurs de rendre attractives ces filières, afin que les jeunes en formation y perçoivent des perspectives d'épanouissement professionnel. Si le signal salaire n'apparaît pas être le plus opportun à l'heure actuelle en raison de sa faible valorisation par rapport à d'autres secteurs (industrie classique notamment), il faudra davantage mettre l'accent sur les autres effets positifs de cette filière (engagement pour la transition écologique, etc.).

Faciliter l'accessibilité à une grande diversité de métiers dans le secteur de l'économie circulaire, permettra aussi aux jeunes de se tourner vers les formations en conséquence.

Pour aller dans le bon sens, il conviendra également d'élargir la liste des métiers émergents établie par France compétences et qui donne accès aux étudiants en alternance à un financement par les opérateurs de compétences.



PROPOSITION N°13

Inciter par des dispositifs d'exonération d'impôts ou de subvention, au recrutement de stagiaires ou de doctorants (thèse Cifre) travaillant sur des sujets d'industrie circulaire.

La prise en charge d'un stagiaire ou d'un doctorant requiert des ressources, tant financières qu'humaines. De ce fait, les entreprises telles que les PME, ne sont pas toujours en capacité, malgré leur volonté, d'accueillir un stagiaire, un apprenti ou un doctorant. Il est donc nécessaire que les entreprises ou artisans qui accueilleront les apprenants sur des sujets allant dans le sens de la transition écologique de l'industrie bénéficient d'aides adéquates.

De plus, il est important que les élèves ne se trouvent pas en difficulté au moment de leur recherche de stage ou de structure d'accueil pour leur alternance dans ce secteur, afin qu'ils ne s'en détournent pas au profit de l'industrie classique. Il est donc nécessaire de s'assurer qu'il existe un vivier d'entreprises enclines à recruter ce type de profils.



PROPOSITION N°14

Mettre en place un label formateur et rétribuer financièrement les professionnels qui feront l'effort d'agir aux côtés des acteurs de la formation pour assurer le lien entre les deux mondes.

Les entreprises industrielles et/ou les artisans qui œuvreront pour la promotion de l'industrie verte de manière proactive doivent être rétribués. Une fois de plus, un tel investissement nécessite du temps, ainsi que des ressources financières et humaines.

Décerner un label formateur et rétribuer financièrement les professionnels encouragera ces derniers à mettre en place des ateliers au sein des établissements de formation, à faire le déplacement dans les forums de métiers et les jurys de concours, et à accueillir les élèves dans leurs structures.



PROPOSITION N°15

Établir un annuaire des entreprises susceptibles d'être intéressées pour intervenir au sein des formations professionnalisantes, sans oublier le secteur de l'artisanat.

La mise en place d'un tel annuaire dans les territoires permettra aux enseignants et aux responsables de formation d'avoir accès à un panel d'industriels locaux prêts à s'investir au sein des formations. Le référencement dans cet annuaire pourrait se faire via une plateforme en ligne nationale ou par territoire.

Par ailleurs, les élèves peuvent se trouver en difficulté au moment de leur recherche de stage ou d'alternance. La mise en place d'un annuaire, regroupant les entreprises en recherche de stagiaire ou d'alternant, peut permettre à ce secteur « niche » d'être mieux connu du public.

Il est important de ne pas omettre le secteur de l'artisanat qui constitue une grande part de l'industrie locale sur le territoire français et qui a tendance à être oublié face à de plus grosses industries.



Former tout au long de la vie professionnelle aux enjeux de circularité



PROPOSITION N°16

Promouvoir et proposer des conférences thématiques à destination des professionnels industriels et proposer aux entreprises d'instaurer des campagnes de formation au sein de leurs structures.

La formation des salariés en entreprise est un enjeu majeur de la mise en place de l'économie circulaire à tous les échelons de la société. Les industriels doivent être le moteur du changement au cœur même de leurs structures.

La mise en place de campagnes de sensibilisation (affichage, conférences...) ainsi que de parcours de formation aux concepts et méthodes de l'économie circulaire, sont des mesures simples à mettre en place mais ayant un impact majeur sur le fonctionnement de l'industrie. En effet, former les salariés de l'industrie c'est garantir un changement de l'intérieur sur le long terme.

En parallèle de ces démarches, le compte personnel de formation (CPF) est un outil à mettre en avant auprès des salariés afin qu'ils puissent solliciter et avoir accès à des formations sur l'économie circulaire dans l'industrie.





PROPOSITION N°17

Préparer la disparition à venir des métiers issus de l'industrie à forte empreinte environnementale à travers des réorientations et le développement de formations vers des métiers de l'industrie durable.

Certains métiers dans des secteurs industriels comme ceux de la pétrochimie, de l'automobile ou de l'aviation sont amenés à décroître pour des raisons qui tiennent à la fois aux enjeux de décarbonation de notre économie mais aussi à la disponibilité de nos ressources. Il est crucial de prévoir dès à présent la réorientation professionnelle des personnes concernées.

L'élaboration et la mise en place de formations à destination des salariés de ces industries, quel que soit leur poste est primordiale pour assurer leur rebond et ne pas retrouver la situation qu'ont connu les territoires miniers et sidérurgiques.

En parallèle, la systématisation d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines par les services compétents est nécessaire pour anticiper les besoins futurs en matière d'emplois dans les filières en tension.

Cette anticipation passe par une formation des services de ressources humaines aux enjeux de l'économie circulaire et aux emplois et compétences qui y sont associés.



PARTIE 2

Produire une offre circulaire d'ampleur à travers la mobilisation des labels, de l'épargne et des financements





STIMULER L'OFFRE À TRAVERS UNE LABELLISATION EFFICACE ET DES DISPOSITIFS INNOVANTS



Grégory Richa

Directeur associé chez OPEO et cofondateur de Circular4Good

L'industrie circulaire a besoin de mouvement et d'accélération. De nombreux acteurs industriels, pionniers dans leurs secteurs, explorent et inventent de nouveaux modèles qui transforment les chaînes de valeur et la société. Décathlon avec des concepts fondés sur l'économie de la fonctionnalité, Mob-ion et ses scooters électriques « made in France » à pérennité programmée, Renault Trucks autour du retrofit et du

remanufacturing, Maximum et la Camif avec du mobilier circulaire.

Pour passer à l'échelle il est nécessaire de transformer le cadre avec des horizons d'effectuations pour les 5 à 10 prochaines années. Créer des labels réemploi et remanufacturing pour structurer ces marchés et favoriser leur essor ; créer une TVA circulaire pour donner de la marge de manœuvre aux activités manufacturières de réparation, développer de l'emploi et favoriser le pouvoir d'achat ; développer le concept de ville fabricante, véritable mine urbaine, où pourraient fleurir des activités productives de quartier et de périphérie grâce à une « Industrie à Loyer Modéré » (ILM); enfin, mettre en place des

accélérateurs territoriaux, permettant d'accompagner la transformation des industriels vers des modèles circulaires, dans un écosystème regroupant institutionnels, formation, investisseurs et donneurs d'ordre.

De la startup industrielle au Groupe : toutes les entreprises sont concernées, avec à la clé, une compétitivité renforcée, plus de résilience, la création d'emplois dans les territoires et la promotion de modèles moins carbonés. Cette industrie circulaire est indispensable et devrait être au cœur des projets de réindustrialisation. Nous ne pouvons pas nous permettre de produire plus pour jeter plus, dans un contexte de vulnérabilité d'accès aux ressources.



Développer des labels robustes, fiables et diversifiés



PROPOSITION N°18

Standardiser les méthodologies pour faciliter la mise en place de normes claires.

Le préalable à toute mesure efficace dans le secteur de la production industrielle reste la prévisibilité et la lisibilité des normes. Une standardisation poussée des indicateurs, labels et exigences réglementaires permettrait à des groupes industriels de s'organiser rapidement pour créer une offre concurrentielle répondant à ces exigences.

Le devenir de l'économie circulaire passe par le développement d'un marché spécifique qui se baserait sur ces standards avant de s'étendre à des secteurs entiers, au fur et à mesure que l'offre se déploierait et que la demande s'affirmerait, notamment à cause d'une réglementation de plus en plus contraignante.

Le standard Triple E (Excellence Environnementale Européenne), proposé dans le projet de loi « Industrie verte » pourrait servir d'écrin à une telle ambition, en rassemblant un certain nombre de normes (ISO, Ecovadis, comptabilité CSRD).



← Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

PROPOSITION N°19

Mettre en place des labels spécifiques visant le réemploi et le remanufacturing.

La France manque encore de labels favorisant des modèles économiques spécifiques à l'industrie circulaire. Pour permettre le développement d'offres misant sur le réemploi des produits et des composants et le remanufacturing, la création de labels dédiés est une solution qui pourrait servir de catalyseur à des offres industrielles qui souhaiteraient passer à l'échelle.

Ces labels permettraient en outre aux acheteurs publics et privés ainsi qu'aux particuliers, d'identifier une offre qui serait plus vertueuse et procurerait un avantage concurrentiel non négligeable à cette dernière.





← Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

PROPOSITION N°20

Favoriser la labellisation des acteurs en transition.

Cet enjeu de la labellisation ne concerne pas uniquement les offres matures et parfaitement circulaires. Une politique se basant sur le déploiement de ces labels doit soutenir les offres dites de « transition » vers l'économie circulaire.

Cette labellisation s'enrichira en prenant en compte les aspects sociaux et RSE de la production sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Prendre en compte et valoriser, par exemple dans le standard triple E ou le label "Industrie verte", les entreprises qui engagent une transition, sur le modèle des labels agricoles favorisant les agriculteurs en transition vers le bio, permettrait à des industriels hésitant à se lancer de développer la transformation progressive de leur appareil industriel et de leur chaîne de valeur tout en la valorisant immédiatement sur le marché.



← Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

Déployer des dispositifs innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du territoire



PROPOSITION N°21

Créer un modèle d'Industrie à Loyer Modéré (ILM) pour permettre le déploiement d'un tissu industriel productif et rentable au cœur des villes.

Le principal frein au développement des activités industrielles circulaires dans les villes reste le coût du foncier. Cette proposition vise à aider au déploiement des activités industrielles qui s'inséreraient dans le tissu économique local et pousseraient à un changement de pratiques des consommateurs vers plus de circularité.

La gestion d'un tel modèle devrait être appliquée aux sociétés d'économie mixte afin de permettre un déploiement harmonieux de ces activités sur le territoire.

Les réseaux de consigne, de collecte en tout genre, les ateliers de réparation, de réemploi pourraient se développer de manière pérenne dans des zones où le foncier n'est pas toujours accessible pour les promoteurs de ces activités.





← Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

PROPOSITION N°22

Mobiliser les collectivités dans le déploiement d'un maillage productif et logistique urbain.

Les villes sont des territoires où peut se développer une activité productive circulaire dense et diversifiée. Elles représentent un potentiel important de gisements à mobiliser, de flux à capter, de clients à satisfaire.

La massification d'une activité industrielle circulaire est conditionnée à la levée de plusieurs freins. Les plus importants d'entre eux sont la disponibilité et le coût du foncier et la gestion de la logistique.

Si la réponse à ces problématiques est multiple, les expériences de terrain démontrent que l'accompagnement par les collectivités est primordial.

Des dispositifs comme l'urbanisme transitoire, le déploiement de tiers-lieux productifs mais surtout d'une constellation de petites zones d'activités au cœur de la ville, permettront de mutualiser le foncier et de centraliser la logistique des entreprises circulaires.



← Stimuler l'offre à travers une labellisation efficace et des dispositifs innovants

PROPOSITION N°23

Développer les chaînes d'approvisionnement circulaires.

En parallèle de ces mesures, le développement des chaînes d'approvisionnement circulaires est un pilier du déploiement d'une économie circulaire imprégnant l'ensemble du territoire. Pour cela il est nécessaire d'assurer l'interopérabilité des données pour la traçabilité et la performance de ces dernières.

Cela passe également par la définition de la bonne échelle multi-locale liée aux ressources et aux acteurs, le déploiement d'une infrastructure adaptée aux nouvelles boucles d'économie circulaire et la systématisation des pratiques de circularité "haute" où l'on réutilise au maximum les produits pour le même usage.



MOBILISER L'ÉPARGNE, LA FISCALITÉ ET LES FINANCEMENTS POUR METTRE EN PLACE LES CONDITIONS PROPICES À LA CRÉATION D'UNE OFFRE CIRCULAIRE



Christelle Meunier

Responsable RSE et développement durable chez BPCE

Le passage à une économie circulaire est une des clés de réussite de la transition environnementale. Celle-ci ne pourra se faire sans modification structurelle des business models des entreprises. L'intégration de la circularité dans ces modèles est, sans aucun doute, l'un des enjeux de transformation les plus importants pour ces structures. Cette transition vers l'économie circulaire va nécessiter des

investissements importants pour créer des filières complètes, renouveler les parcs machines, financer l'innovation produits et services, développer des nouvelles plateformes d'approvisionnement, des nouvelles méthodes de suivi produits, etc.

Dans le prolongement de la loi AGEC, il est souhaitable que les politiques publiques visant à accompagner et à favoriser le développement de l'économie circulaire tiennent compte des investissements à réaliser. Ces politiques doivent garantir la stabilité des modalités de financement public pour assurer une visibilité sur la rentabilité des investissements réalisés. Les aides publiques et les avantages fiscaux doivent s'inscrire dans le temps de

façon à pouvoir être intégrés dans les business plan. Par ailleurs, l'accès aux financements publics sous forme d'aides ou d'avantages fiscaux doivent être accessibles à toutes les entreprises y compris les plus petites et sans générer de surcoût ou charge administrative disproportionnée. Au même titre que les réglementations européennes visent à orienter les flux financiers vers la transition environnementale, la réglementation française doit favoriser le développement de nouveaux produits d'épargne dont les encours seront destinés aux financements de la transition vers l'économie circulaire. Les actifs ou activités circulaires devront clairement être intégrés dans la gamme des actifs éligibles.



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

Flécher l'épargne des Français et les outils financiers vers l'industrie circulaire



PROPOSITION N°24

Créer un livret d'épargne dédié au financement de l'industrie verte, de la décarbonation de l'économie et de l'économie circulaire, avec un plafond plus élevé que l'actuel livret de développement durable et solidaire (LDDS).

La création d'un livret d'épargne spécifique, dont l'intégralité des fonds seront dédiés au financement de projets socialement et environnementalement responsables, doit permettre d'accroître la mobilisation de l'épargne des Français pour financer la transition de notre économie vers un modèle industriel plus sobre en ressources et décarboné.

Par ailleurs, ce livret d'épargne pourrait bénéficier d'une augmentation de plafond (par rapport à l'actuel plafond du LDDS) afin d'accroître la part de l'épargne des Français dédiée à la transition écologique.

Le livret « Industrie verte » présent dans le projet de loi du même nom, qui s'adresse spécifiquement aux moins de 18 ans et vise à collecter un milliard d'euros par an, semble insuffisant au regard des enjeux.





Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

PROPOSITION N°25

Mettre en place des mécanismes visant à améliorer la transparence des institutions financières dans la gestion des fonds des livrets d'épargne dédiés à la transition environnementale.

À ce jour, les épargnants disposent de peu d'information quant à la gestion de leur épargne sur les livrets destinés à financer la transition écologique. Afin d'encourager les épargnants à déposer leur épargne sur ces livrets dits vertueux, une meilleure information et transparence des institutions financières est nécessaire.

Cette information pourrait par exemple être envoyée de manière trimestrielle aux épargnants et prendre la forme d'un rapport d'impact rédigé par les institutions bancaires.



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

PROPOSITION N°26

Flécher les investissements publics vers les projets à circularité forte portés par les seules TPE / PME.

En France, les TPE et PME représentent plus de 99% des entreprises. Soucieuses d'améliorer leur impact environnemental, de préserver les ressources et de se tourner vers des modèles d'affaires plus résilients, elles disposent toutefois de capacités d'investissement plus faibles que les grandes entreprises.

Les projets industriels à circularité forte portés par ces structures requièrent des investissements importants (humains et financiers) qui peuvent constituer un frein au passage à l'échelle de solutions innovantes et impactantes d'un point de vue des ressources. Afin d'accompagner et de soutenir le développement de ces entreprises, il est nécessaire de flécher prioritairement les investissements publics vers les seules TPE et PME ayant des projets à circularité forte.



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

PROPOSITION N°27

Créer un fonds de garantie pour soutenir les TPE / PME dans le déploiement de leurs projets d'économie circulaire.

Avec l'économie circulaire, la rentabilité d'un projet industriel n'est pas forcément immédiate mais se trouve allongée dans le temps. Cela implique d'avoir une vision moyen/long terme qui doit nécessairement transparaître dans les stratégies d'investissement de ces projets.

La création d'un fonds de garantie pour soutenir les TPE et PME, constitue une solution pour que ce modèle d'industrie circulaire soit pérenne et viable.



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

Mettre en place une fiscalité facilitant le déploiement de l'industrie circulaire



PROPOSITION N°28

Développer des aides directes visant également l'amont afin d'encourager l'éco-conception des produits et des procédés (et ne pas les concentrer seulement sur la gestion aval).

Les aides directes accessibles via le fonds "Economie circulaire" de l'ADEME sont majoritairement concentrées sur l'aval et la gestion des déchets.

Elles pourraient être accompagnées de subventions visant également l'amont, encourageant davantage l'écoconception des produits et des procédés (réduction du volume de matières utilisées, efficacité énergétique, développement de l'économie de l'usage / fonctionnalité, matériaux biosourcés, durables, locaux, modularité, réparabilité, possible intégration des innovations etc.).



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

PROPOSITION N°29

Permettre un abattement fiscal pour les entreprises agissant en faveur de l'économie circulaire.

Afin d'inciter à la transition vers l'économie circulaire et de favoriser entre autres l'éco-conception, les entreprises pourraient bénéficier d'un abattement fiscal sur leur assiette imposable quand elles agissent en faveur de l'économie circulaire.

Par exemple quand elles utilisent un taux de plastique biosourcé ou recyclé au moins égal à un taux évolutif (ex : 30% en année 1, 40% en année 2, 50% en année 3) pour les produits qu'elles entendent commercialiser.



Mobiliser l'épargne, la fiscalité et les financements pour mettre en place les conditions propices à la création d'une offre circulaire

PROPOSITION N°30

Financer ces nouvelles dépenses fiscales et financières en supprimant des dépenses fiscales défavorables à l'environnement.

Afin de garantir une acceptabilité des mesures, l'idée est de respecter le principe d'iso fiscalité, c'est-à-dire de ne pas entraîner une hausse du niveau des prélèvements obligatoires. Il est donc possible parallèlement à la création de nouvelles dépenses fiscales favorables au développement de l'économie circulaire, de supprimer certaines dépenses fiscales "brunes".



PARTIE 3

Susciter un choc de la demande par l'achat public et la mise en place d'outils fiscaux et financiers favorables





METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS FISCAUX ET FINANCIERS FAVORISANT L'ACHAT CIRCULAIRE



Frédéric Scanvic

Avocat associé au cabinet
Foley Hoag

Agir par l'impôt pour protéger l'environnement est toujours un risque tant il faut naviguer entre l'écueil du ras le bol fiscal et l'angélisme béat.

Il faut aussi dépasser le paradoxe du principe pollueur payeur fondement fréquent de l'impôt vert. Internaliser dans les coûts les externalités négatives reviendrait à admettre la pollution et à simplement la taxer alors qu'une logique vertueuse consisterait à l'éliminer.

La fiscalité verte est aussi propice à générer des niches et des contournements. La taxe carbone en fut le parfait exemple, ses contournements étant si importants qu'elle fut vidée de toute sa substance et que le Conseil Constitutionnel l'a annulée pour ce motif.

Cependant la charge fiscale et sociale en France est proche de 53%, il est donc nécessaire de s'en préoccuper. La fiscalité est essentielle et déterminante, il était donc nécessaire de se pencher sur le sujet et de développer des propositions pour que la fiscalité devienne un levier de transition vers l'économie circulaire.

Les mesures que nous proposons tentent de prendre en considération ces contraintes.



Déployer des outils fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire dans les entreprises

PROPOSITION N°31

Mettre en place des aides directes et indirectes pour les acteurs labellisés « économie circulaire »

Les acteurs bénéficiant d'une labellisation « économie circulaire » (voir les propositions sur les labels plus haut) doivent avoir accès à des aides directes (aides financières versées directement par l'état) et indirectes (autres formes d'aides consistant soit à mettre à la disposition des entreprises des biens immeubles, soit à améliorer leur environnement économique et à faciliter l'implantation ou la création d'activités) afin de déployer leurs projets participant à la transition vers l'économie circulaire.



Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire

PROPOSITION N°32

Mettre en place un bonus « économie circulaire » pour les PME/PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques et investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production.

Le bonus écologique est une mesure de soutien financier à l'acquisition de véhicules peu polluants par un acteur économique. Ce dispositif doit être dupliqué pour des démarches d'économie circulaire. Ainsi les PME et PMI qui déploient des stratégies d'économie circulaire spécifiques ou investissent dans la transformation de leurs équipements et de leur modèle de production pourraient bénéficier d'un bonus pour soutenir leur démarche.



PROPOSITION N°33

Créer un suramortissement pour les PME/PMI investissant dans l'économie circulaire.

Le système de suramortissement a démontré son efficacité en matière de stimulation d'investissements positifs, permettant d'opérer une déduction de l'assiette imposable à hauteur de 140% de leur montant soit au-delà de l'amortissement annuel ordinaire. Aujourd'hui seulement les équipements productifs neufs sont éligibles. Il faut mettre cet outil au service du développement de l'économie circulaire en rendant éligibles à ce dispositif les biens d'occasion.

Par exemple, les entreprises qui acquièrent du matériel de manutention d'occasion devraient pouvoir bénéficier de ce suramortissement.





Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire

PROPOSITION N°34

« Verdir » le Crédit d'Impôt Recherche, en y intégrant les dépenses de réemploi et de réparation.

Actuellement seules les dotations aux amortissements fiscalement déductibles de l'acquisition de biens neufs entrent dans les dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche.

Sans remettre en cause un dispositif rôdé, l'élargissement de celui-ci à l'acquisition de biens d'occasion apparait comme un levier conséquent dans un cadre connu des acteurs économiques.



Mettre en place les conditions pour favoriser l'achat circulaire chez les consommateurs

PROPOSITION N°35

Établir une véritable définition juridique et économique du « Produit en France » et du « Produit du territoire » pour que ces notions deviennent un plus pour les acteurs voulant s'y conformer.

Si la définition du « Produit en France » est bien encadrée, elle doit être renforcée pour devenir un repère pour les acheteurs, particuliers ou structures publiques ou privées.

Par ailleurs, le développement d'une notion de "Produit du territoire" comme le font déjà certaines entreprises, principalement dans l'alimentation, s'avérerait un plus pour soutenir une activité industrielle de proximité.



Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire

PROPOSITION N°36

Élargir les aides à l'achat aux produits de seconde main afin de les rendre compétitifs par rapport aux produits neufs.

À ce jour, la plupart des aides à l'achat ne prennent pas en compte les produits d'occasion et de seconde main, qui se trouvent ainsi défavorisés par rapport aux produits neufs. C'est le cas par exemple des aides à l'achat de vélo visant à encourager une mobilité douce, qui ne concernent que les vélos neufs.

La règle doit s'imposer à toutes les aides à l'achat, des collectivités ou de l'État. Les produits de seconde main doivent à minima, ne pas subir de concurrence déloyale voire pourraient être avantagés par ces aides publiques.





Mettre en place des dispositifs fiscaux et financiers favorisant l'achat circulaire

PROPOSITION N°37

Mettre en place une TVA circulaire sur le réemploi, la réutilisation, la réparation et la seconde main.

Cette proposition doit être maniée avec précaution tant ce qui touche à cet impôt emblématique est sensible. Elle constitue pourtant l'un des leviers les plus puissants en faveur du déploiement d'une offre circulaire.

En l'absence de telles mesures, favorisant à la fois l'offre et la demande circulaire, il apparaît complexe de déployer rapidement et durablement des modèles économiques circulaires compétitifs.

Bien que les contours et la manière d'appliquer cette mesure restent à définir, la TVA circulaire doit se concentrer sur les produits ayant un impact moindre pour l'environnement comme ceux issus du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et de la seconde main de manière générale.





STIMULER LA DEMANDE CIRCULAIRE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Faire connaître les dispositifs existants dans la réglementation

PROPOSITION N°38

Favoriser les achats de proximité en conciliant règles du marché commun et code de la commande publique et en faisant connaître les dispositifs qui le permettent déjà.

La réglementation des marchés publics permet à travers des dispositifs comme celui de l'article L.2112-4 du Code de la commande publique ou dans celui dit des "achats innovants", de mettre en place une politique d'achats ambitieuse en matière d'économie circulaire.

La constance de l'engagement public à travers les multiples leviers financiers qui peuvent être mobilisés est souvent un facteur décisif dans la réussite du passage d'un modèle à un autre.

La possibilité, pour l'ensemble des collectivités voire l'obligation pour celles qui achètent pour plus de 50 millions d'euros par an, d'élaborer un SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) doit également servir de base à des politiques ambitieuses.



Lever les freins à la commande publique circulaire

PROPOSITION N°39

Cartographier l'achat public pour situer la chaîne de valeur et orienter les acteurs économiques dans l'élaboration de leurs offres.

Pour permettre une bonne identification des gisements d'achats publics circulaires de la part des acteurs économiques, l'État devra mettre en place une cartographie desdits achats au travers d'une plateforme numérique accessible.

L'accès rapide et simple à cette donnée faciliterait grandement la rencontre de l'offre et de la demande et indiquerait aux acteurs économiques l'ampleur de certaines demandes et leur situation géographique.



Stimuler la demande circulaire par la commande publique

PROPOSITION N°40

Inscrire dans la loi que le critère environnemental compte pour au moins 50% des critères d'attribution d'un marché public.

Représentant près de 10% du PIB français, les achats publics forment un levier économique non négligeable pour structurer des offres économiques circulaires à l'échelle des territoires. En se positionnant comme un acteur économique exigeant et impulsant des politiques écologiques fortes, les acheteurs publics peuvent être à l'origine d'écosystèmes favorables au développement d'une multitude d'offres circulaires compétitives et complémentaires, bénéficiant également aux acheteurs privés.

Bien que la possibilité de mettre en avant le critère environnemental existe déjà et soit fortement encouragée, il est impératif d'aller plus loin et d'inscrire dans le marbre de la loi cette possibilité, voire de la faire prévaloir sur les autres critères.



FOCUS EUROPE

**Le projet de loi
industrie verte
s'inscrit dans un
contexte dans
lequel l'échelle
européenne ne
peut pas être
omise**





Myriam Tryjefaczka

Directrice développement durable et affaires publiques chez Tarkett

Nos réglementations nationales doivent évidemment respecter les normes européennes mais il ne faut pas oublier que l'industrie française évolue dans un marché unique européen et il est nécessaire que le projet de loi prenne en compte ce contexte, et principalement les trois points d'attention suivants.

I. Permettre une cohérence entre les stratégies industrielles nationales et européennes

Dans un contexte international géopolitique instable, l'Union européenne doit renforcer son unité et son indépendance pour faire bloc et ne laisser aucun État membre de côté, dans un espace économique souverain. Le développement des chaînes de valeur circulaires locales et internationales doit être réalisé dans un environnement politique et réglementaire cohérent. Ce sont des éléments essentiels pour réduire nos dépendances vis-à-vis de ressources limitées et réussir la reindustrialisation de la France.

II. Travailler sur l'harmonisation des réglementations et des normes à l'échelle de l'Union européenne

L'harmonisation doit se faire au regard d'une part des réglementations et d'autre part de la normalisation. Il est nécessaire de proposer un cadre légal minimal harmonisé pouvant aussi reposer sur des normes applicables dans l'ensemble des États membres. Cela permet d'appliquer les mêmes règles du jeu à toutes les entreprises, de ne pas laisser des normes sujettes à interprétations diverses et de garantir une unicité et compétitivité sur le marché européen en évitant les distorsions de concurrence.

III. Aller vers une simplification administrative pour l'accès aux subventions

La France doit pousser vers une simplification administrative afin de mettre en œuvre la transition industrielle. L'empilement des dispositifs d'aide à

III. Aller vers une simplification administrative pour l'accès aux subventions

La France doit pousser vers une simplification administrative afin de mettre en œuvre la transition industrielle. L'empilement des dispositifs d'aide à l'investissement et aux subventions, la pluralité des démarches, la difficulté à accéder à l'information sont des obstacles importants pour les entreprises notamment celles n'ayant pas les moyens humains et financiers de les surmonter. Il est nécessaire de clarifier les compétences et responsabilités des territoires et administrations pour que nos entreprises puissent bénéficier des aides, notamment européennes, facilement et ne pas défavoriser les plus petites entreprises.





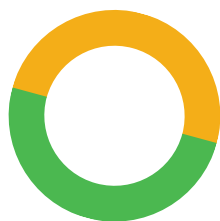
Remerciements

Nous tenons à remercier nos membres pour leur participation aux commissions "Industrie Circulaire" qui nous a permis de construire collectivement ces 40 propositions, et tout particulièrement les membres de notre conseil d'administration :

BURNAND Manuel (FEDEREC), CARBONE Valentina (ESCP BUSINESS SCHOOL), COUSTÉ Grégoire (FIR), DERENCHY Fannie (GROUPE LA POSTE), HORNAIN Jean (CITEO), LAMBERT François-Michel, LEMOINE Xavier (MÉTROPOLE DU GRAND PARIS), LEROY Arnaud (SPHÈRE), NATTER Louis (UNICEM), OLIVIER Muriel (FNADE), PAVOINE Alexandre (CEREMA), PERNOT Delphine (TWIICE), POIVERT Géraldine (RESET) et SAINT-ESPRIT Pierre-Emmanuel (GROUPE MANUTAN).

AGOSTINHO Denyze (CIRCULARSHIELD), AMBLARD Victor (DONEO), ARMENGAUD Mathieu (DLR), BEAULIEU Juliette (CITEO), BERTHOUD Mathieu (CARBIOS), BLAIN-BELIGON Jean-Francois (GRDF), BLANCKAERT Pauline (UNDV), BOLZE Breffni (CIRCULERE - VICAT), BOUCHER Thibault (CITEO), BOYER Nathalie (OREE), BROUME Charles (AGENCE DU DON EN NATURE), BRU Emmanuelle (BNP PARIBAS), BRUNIER Hortense (CIRCUL'R), CABROL Marie-Laurence (ENGIE SOLUTIONS), CHAMBERLIN Alexandra (CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS), CHARLES Valérie (GPS&O), COELHO Francine (CODELO), DAHAN-LAMORT Ellie (FEDERATION DE LA MODE CIRCULAIRE), D'ANTIN Hugues (FAIRMAT), DEBOUTIÈRE Adrian (METROPOLE DU GRAND PARIS), DELBE Murielle (COLLECTIVITE TERRITORIALE MARTINIQUE), DERON Amélia (PFRA - SGAR), D'HUGUES Patrick (BRGM), DOMAS Jeremie (CENTRE TECHNIQUE ET DE PROMOTION DES LAITIERS SIDERURGIQUES (CTPL)), DUMESNIL Jean (COBATY), FAUDHIL Moussi (AGENCE DU DON EN NATURE), FAURE Erwin (KEENAT), FAURE-ROCHET Odile (RÉGION AUVERGNE / RHÔNE-ALPES), FAYETON Lucas (GRDF), FEENSTRA-POUROT Florence (CENTRALE SUPELEC), FERNBACH Alexandre (CYRCL), FONTAINE Franck (GPS&O), FONTAYNE Sophie (ENGIE SOLUTIONS), FROMANT Eric (SEFIOR), GATIN Virginie (LEGRAND), GHARDADDOU Sami (GRDF), GRAU Maïlys (CIRCOULEUR), GUILLEAUTOT Jérôme (SAINT-GOBAIN PAM CANALISATION), HERNANDEZ Sara (SARA HERNANDEZ CONSULTING LTD), HIRTZBERGER Pierre (ASTEE), HUIJN Arthur (SUEZ GROUPE), JEAN Baptiste (NEOLITHE), KOWARSKI Julien (OREAS CONSEIL), LAUNOIS Eric (FACTORYZ), LE MOUX Jan (COPACEL), LE PALLEC Sophie (GS1 France), LE HELLO Laure (Spir'L consulting), LERENDU Eglantine (CAUX SEINE DEVELOPPEMENT), LINARD Chloé (Fédération de la mode circulaire), LOMIER Nathalie (CODELO), MAGNES Pierre (FGWRS), MARTINAGE Benoit (GIMELEC), MEUNIER Christelle (BPCE), MIZRAHI Gaspard (BPCE), MONGO Michelle (EMSE - MINES DE SAINT-ÉTIENNE), MORDELET Sophie (MAIRIE DE PARIS), OLSINA Lise (SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRENEURS DE LA FILIERE DECHET (SNEFID)), PAILLARD Xavier (ARMOR SAS), PETRIAT Clotilde (EIFFAGE), PILET-ROCHER Ludovic (KANDO), PUJO Patrick (AMU POLYTECH MARSEILLE), RACHI Sarah (UNICEM), RAPHAEL Adeline (COLLECTIVITE TERRITORIALE MARTINIQUE), RAZAT Julien (COLLECTIVITE TERRITORIALE MARTINIQUE), RICHA Gregory (OPEO), RUGGIU Jean-Sylvain (BPCE), SAINT-DIDIER Gilles (FEDELEC), SANTACATTERINA Nathalie (RÉGION AUVERGNE / RHÔNE-ALPES), SAUVAGET Thomas (FNADE), SAYAGH Shahinaz (CENTRE TECHNIQUE ET DE PROMOTION DES LAITIERS SIDERURGIQUES (CTPL)), SCANVIC Frédéric (CABINET FOLEY HOAG), TARNOT Maud (Lafarge France), TOURE Madyou (DAIKIN), TOUSSAINT D'AUVERGNE Emmanuel (SCRELEC), TRAN-BRECHOT Halinh (HESUS), TRAVAILLEUR Emmanuelle (ARMOR SAS), TRISSE Charlie (FEDEREC), TRYJEFACZKA Myriam (TARKETT), VENDOLA Michel (ORIS), VINCENT Florian (Mater Law), ZAFFIRO André (CYCLEVIA).





174 rue du Temple
75003 Paris
institut-economie-circulaire.fr



SUIVEZ-NOUS SUR

